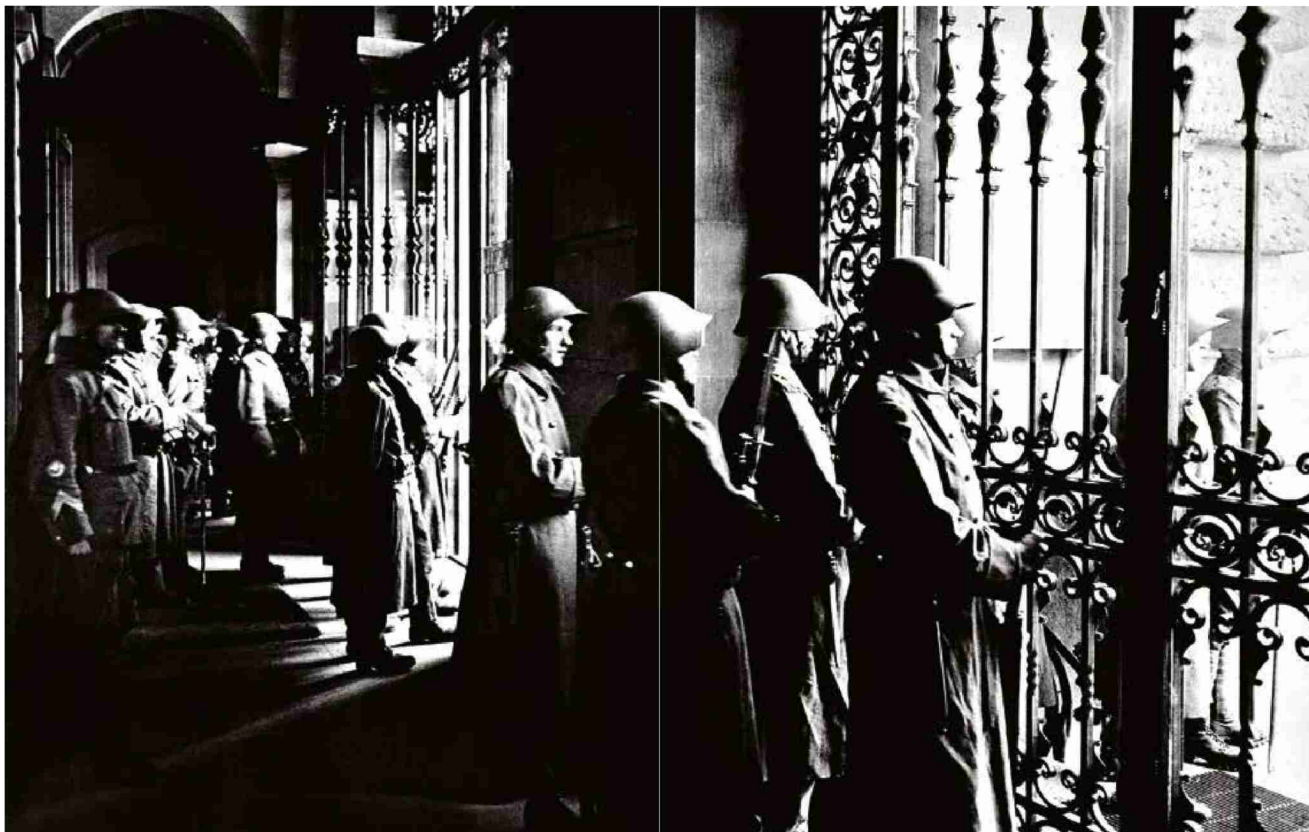




## La plus grande des sécurités est d'abord intérieure



**L**e 14 décembre 1914, alors que la Grande Guerre faisait rage et menaçait de fracturer les camps latin et germanique, Carl Spitteler, premier Prix Nobel suisse de littérature, exhorta les Confédérés à l'union nationale autour de leur neutralité perpétuelle:

«Nous n'avons pas le même sang, nous n'avons pas la même langue, nous n'avons pas de maison princière qui concilie les différends, nous n'avons même pas de capitale proprement dite. [...] Et maintenant, nous cherchons un symbole commun qui surmonte [ces] éléments de faiblesse [politique]. Ce symbole, nous l'avons heureusement [...] : le drapeau fédéral. [...]»

Dieu soit loué, ce célèbre dis-

ours, «Unser Schweizer Standpunkt», fut entendu: le «fossé» (*Graben*) ne devint pas déchirure, épargnant à la Suisse les pires affres de la guerre. Et peut-être par deux fois.

La blessure sociale, en revanche, ne put être évitée. Inflation, pénurie alimentaire, déstabilisation internationale... Le clivage entre classes sociales et entre villes et campagnes implosa en novembre 1918 sous la forme de la Grève générale (*Landesstreik*).

Si l'événement marqua un tournant historique, les rituels de la démocratie directe conjurèrent la tentation d'embrasser les grands dogmes en vogue dans le reste de l'Europe dévastée: en l'an 1935, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, la sagesse populaire rejeta

tant l'aventurisme socialiste que le fasciste, via deux initiatives et votations populaires fédérales [«Pour combattre la crise économique et ses effets», votée le 2 juin 1935; et «Révision totale de la Constitution», votée le 8 septembre 1935, ndlr].

Aujourd'hui, en 2022, après plus d'un demi-siècle d'insolente opulence, la malice des temps frappe à nouveau (guerre à nos portes, voire déjà jusqu'à nos foyers, via le cyberspace; inflation; insécurité énergétique; hausse de la précarité...) et frappera encore (dérive climatique; détérioration des sols et de la biodiversité; insécurité alimentaire; pression migratoire aggravée...). Saurons-nous nouer, préserver



et affermir nos liens pour y faire face? A n'en point douter, la plus grande des sécurités est d'abord intérieure, en nous et entre nous.

La Suisse est une nation pluriethnique, plurilingue et multiconfessionnelle, issue d'une volonté politique (*Willensnation*). Les symboles, tel le drapeau évoqué par Carl Spitteler, marquent le ralliement. Celui-ci a la vertu de nous rappeler ce qu'ensemble nous sommes capables d'accomplir. Les pouvoirs publics imposent un degré d'ordre; mais ce sont les institutions communes, telle la démocratie directe, et les espaces populaires, comme le système de milice, qui font vivre la concordance démocratique dans les faits et alimentent l'alliance populaire et le lien confédéral nécessaires à la cohésion sociale et nationale.

Il n'y a point de refuge derrière une identité forgée sur des abstractions grandiloquentes, tirée d'une essence ethnique, moulée au diktat d'un pouvoir central ou jaugée à la seule mesure de l'argent: notre cohésion sociale et nationale doit se construire et s'entretenir de manière organique, par la somme des échanges et gestes du quotidien. Dans tous les cas, ne serait-ce que pour exercer sagement nos pouvoirs démocratiques, il nous faut avoir la conscience des réalités sociales du pays – ce que seul le contact avec le terrain permet d'acquérir.

Ainsi, quelque tortueux soit l'avenir, il est désirable de préserver et de revitaliser l'esprit et le système de milice suisses en tant que liant de solidarité active; ce principe de responsabilité, individuelle et sociale, selon lequel il revient à chaque citoyenne et citoyen d'assumer personnellement des charges d'intérêt public avec les honneurs (*ehrenamtlich*) et selon ses capacités; cette pratique typique d'organisation collective, vécue et enracinée profondément dans nombre de nos terres communales.

Concrètement, l'engagement de milice consiste en un cumul de petites responsabilités assumées au niveau individuel et reconnues comme d'intérêt général par la communauté. Par là même, cela sensibilise aux divers milieux naturels (ville, campagne, montagne, etc.) et socioculturels (défense militaire ou civile, charité, associations spécialisées, etc.) qui composent le pays. La milice suisse, en elle-même, forme une maille humaine de tous ces liens de solidarité active, tissés avec les semblables au fil des engagements. Grâce au système de milice, c'est ainsi l'expérience per-

“

**CE SONT LES  
INSTITUTIONS  
COMMUNES ET  
LES ESPACES  
POPULAIRES QUI  
FONT VIVRE LA  
CONCORDANCE  
DÉMOCRATIQUE  
DANS LES  
FAITS”**

sonnelle sur le terrain qui forge le sens commun et le sens critique; ce qui conduit à un certain pragmatisme culturel.

En cela, l'engagement de milice anime le cœur de notre défense spirituelle. Qu'il découle d'un devoir moral (ex. mandat politique) ou d'un devoir légal (ex. service militaire, civil ou de protection civile), le principe de milice (*Milizprinzip*) fédère par l'empirisme des actes.

Spécialement, le devoir envers la patrie a le pouvoir de fédérer à travers tout le pays, en coordination face à nos plus grands défis collectifs et par-delà les appartenances régionales, sociales ou toute autre caractéristique distinctive entre individus ou communautés de Suisse. Par là même s'alimentent les liens confédéraux et les réseaux d'entraide personnels.

Devrait-ce rester un privilège des hommes, alors que les femmes en sont les égales? Pourquoi le réduire au service militaire, alors qu'autant de capacités civiles seront nécessaires? Dans ce monde qui bascule vers le tragique et l'incertain, la revitalisation du système de milice – avec, pour premier grand chantier, la réforme de l'obligation de servir fédérale – pourrait être cette fois-ci l'institution commune et l'espace populaire les plus aptes à nous donner les pouvoirs d'agir et à reprendre confiance. ■

**Quentin Adler** est doctorant FNS à la Chaire de droit de l'innovation de l'Université de Neuchâtel. Il copréside l'Association suisse pour la promotion de l'engagement de milice et est co-initiant de l'initiative populaire fédérale «Pour une Suisse qui s'engage (Initiative service citoyen)», actuellement en phase de récolte de signatures.



**QUENTIN ADLER**

DOCTORANT FNS À LA CHAIRE DE DROIT  
DE L'INNOVATION DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL